

23/05/20

Volume XVIII – Lettre 30

29 Iyar 5780



Hil'hoth Chabbath par le Rav David Ostroff,

sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch. chlita

Est-il permis de placer une 'halla enveloppée dans du papier aluminium dans un four avant Chabbath (que le four soit allumé ou non)?

Envelopper totalement une 'hallab relève de la notion de hatmana (enveloppé). Dans Siman 257:1 nous voyons qu'il est permis de faire hatmana avant Chabbath dans des serviettes etc... s'il n'y a pas de source de chaleur.

Donc, la réponse à cette question doit être divisée comme suit :

- 1. Si la 'halla n'est pas entièrement 1 emballée dans la feuille d'aluminium, on le permet même si le four est allumé.
2. Si la 'halla est entièrement emballée dans la feuille de métal, cela dépend :
a. Si on a l'intention de réchauffer la 'hallab, on l'interdit même si le four est éteint 2
b. Si on a seulement l'intention d'empêcher la 'halla de se dessécher, on pourrait le permettre.

Il convient donc de garder la feuille d'aluminium entrouverte et de ne pas emballer la 'halla entièrement.

Quelle est la règle pour la mise en route d'une bouilloire de Chabbath juste avant Chabbath?

Il est interdit de placer une marmite de nourriture crue ou d'eau non bouillie sur un feu découvert juste avant Chabbath, à moins qu'il n'y ait dedans un morceau de viande assez important qui ne pourra pas être prêt pour le repas du vendredi soir. Une bouilloire électrique de Chabbath est considérée comme un feu découvert. Donc : pour les Sefardim, on doit entièrement faire bouillir l'eau avant Chabbath. 3 Cependant, certains décisionnaires 4 pensent que l'eau chaude au degré de yad soledeth bo est considérée comme entièrement bouillie et même s'il ne reste pas assez de temps avant Chabbath pour la porter à ébullition, c'est suffisant.

Les Ashkénazes doivent aussi a priori faire entièrement bouillir l'eau avant Chabbath.

[1] Dans une Lettre précédente, nous avons indiqué que le fait que l'aliment n'est pas entièrement enveloppé doit être clairement visible

[3] Basé sur Siman 253:1

[2] Dans Michna Beroura 257-43, nous voyons que même si le four est éteint, selon certains avis, il est quand même considéré comme une source de chaleur. Le Michna Beroura conclut dans un tel cas on ne doit pas blâmer ceux qui sont plus conciliants

[4] Igroth Moché Ora'h 'Hayim

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport

במדבר

à suivre

Table with 2 columns: Hebrew text (III:4) and French translation. Hebrew text: וַיָּמָת נָדָב וַאֲבִיהוּא לִפְנֵי יְהוָה בְּהַקְרִיבָם אֵשׁ זָרָה לִפְנֵי יְהוָה בְּמִדְבַר סִינַי וּבָנִים לֹא הָיוּ לָהֶם וַיִּכְהֶן אֶלְעָזָר וַאֲיִתָמָר עַל פְּנֵי אֶהְרֹן אֲבִיהֶם. French translation: Or, Nadab et Abihou moururent devant le Seigneur, pour avoir apporté devant lui un feu profane, dans le désert de Sinaï; ils n'avaient point eu d'enfants. Mais Eléazar et Ithamar fonctionnèrent sous les yeux d'Aaron, leur père.

Suite au décès du Rav d'une ville d'Europe et parce que son fils était trop jeune pour occuper son poste, les dirigeants de la communauté engagèrent un autre Rav pour le remplacer. Quelques années plus tard, cependant, son fils avait mûri et atteint un niveau auquel il était devenu capable de servir à la place de son père. Le nouveau Rav résista et fit valoir que, bien que le fils d'un Rav soit légalement autorisé à hériter de la position de son père et à remplir le rôle s'il convient, dans ce cas, le fils ayant été trop jeune à l'époque avait donc perdu son droit de succession.

Le différend fut soumis pour résolution au Rav Meir Shapiro. Le Midrach explique que la Torah met l'accent sur le fait que Nadav et Avihou sont morts sans enfants afin d'enseigner que s'ils en avaient effectivement eu, leurs enfants auraient eu la priorité pour prendre leur place. Ce n'est que parce qu'ils sont morts sans enfants que le verset conclut qu'Elazar et Itamar devinrent éligibles pour servir à la place de leur père Aaron.

Rav Shapiro remarqua que ce Midrach était difficile à comprendre, car le Zohar HaKadoch rapporte que Nadav et Avihou avaient moins de 20 ans lorsqu'ils sont morts. Même s'ils avaient laissé des descendants, ces enfants auraient été manifestement trop jeunes au moment de leur mort, ce qui les aurait empêchés d'hériter du poste et de servir dans le Michkan à cette époque. Dans ce cas, comment le Midrach aurait-il pu déduire que si Nadav et Avihou avaient laissé des descendants, ils auraient eu préséance sur leurs oncles (Eléazar et Itamar) pour occuper un poste pour lequel ils n'étaient pas éligibles?

Au contraire, a conclu Rav Shapiro, nous pouvons en déduire que même dans un cas où les héritiers sont trop jeunes au moment de la mort pour remplir le rôle qui leur revient de droit, ils ne renoncent jamais à leurs prétentions au poste et aspirent à le remplir à leur maturité. Ainsi, le fils du Rav doit désormais hériter du manteau de son père!

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (41) être pondéré dans son étude, (42) questionner et répondre, (43) écouter et ajouter [à ses propres connaissances],...

De plus, le jeune étudiant est souvent beaucoup plus excité par sa vigueur et son enthousiasme juvéniles. Il sait exactement ce que D-ieu veut de nous et bien sûr, il est beaucoup trop immature pour déceler les subtilités et les nuances, pour comprendre que toutes les approches et tous les modes de vie ne correspondent pas de la même façon à tous ou que tout le monde, quel que soit son milieu, n'est pas prêt pour l'ensemble du lot. Il est beaucoup moins tolérant aux fautes, moins patient envers les imperfections. Si c'est bien et vous ne l'acceptez pas aujourd'hui, vous êtes un pécheur. Et d'ailleurs, il est beaucoup plus facile et valorisant de blâmer et d'invalider les autres (se faire sentir plus grand), plutôt que de les légitimer.

L'érudit mature comprend, lui, que la *Torah* et la vie en générale, ne sont pas si simples. D'une part, dans la Grande Fresque, il voit bien plus qu'un empilage de réglementations, même si le judaïsme n'en manque certainement pas. Mais, même au-delà de cela, la *Torah* n'est pas aussi rigide qu'elle y paraît à première vue. Elle ne contient pas que des lois et des réglementations objectives, mais aussi une connaissance subjective : la compréhension de l'humanité avec tous ses défauts et ses faiblesses inhérentes. Comme nous l'avons expliqué dans le passé, le but de l'érudit de la *Torah* n'est pas seulement de mémoriser la connaissance froide et abstraite de la *Torah*, mais d'appliquer cette connaissance aux situations humaines et au monde réel. La *Torah* doit être appliquée; ses principes inflexibles doivent être adaptés à un monde imparfait et aux situations infinies dans lesquelles l'homme se trouve. La *Torah* ne peut donc pas être une connaissance froide et rigide.

L'érudit mature, qui a non seulement étudié la *Torah* mais a passé des années dans une fonction en liaison avec d'autres, conseillant ses camarades, les dirigeant et écoutant leurs problèmes, reconnaît ce besoin. Il se rend compte que la *Torah* doit s'appliquer différemment à chaque personne, que ce qui est bien pour l'érudit de la *Torah* n'est tout simplement pas pertinent pour un autre Juif. Car au sein de la Grande Fresque, tout le monde s'intègre un peu différemment.

Les gens font souvent l'erreur de penser que le judaïsme traditionnel s'oppose à la «diversité». Nous semblons penser qu'il n'y a qu'une seule bonne façon d'agir, de s'habiller et de vivre en tant que juif. Ce n'est pas seulement faux; c'est absurde et contraire à tout le message du judaïsme. La *Torah* reconnaît que chacun est différent, que nous avons tous besoin d'une expression individuelle et que chaque personne doit servir D-ieu de la manière la plus significative pour elle. Il y a ainsi un grand nombre de mouvements différents dans le judaïsme traditionnel, chacun avec sa propre expression d'attachement à D-ieu et du service divin. Bien sûr, les lois fondamentales doivent toutes être respectées (et encore une fois, elles ne manquent pas) et tous s'accordent sur la majorité d'entre elles, même s'il y a quelques désaccords. Mais au-delà, nous recherchons D-ieu de la manière qui touche le plus intimement nos propres âmes. Aucun individu ou groupe n'a le monopole de D-ieu et de Sa sagesse. Il y a plusieurs façons d'approcher D-ieu. Le judaïsme permet à chaque âme juive de trouver la sienne.

Nous arrivons ainsi enfin à la qualité finale, «écouter et enrichir [ses propres connaissances]». Il est en fait étrange qu'une telle qualité apparaisse si près de la fin de la *Michna*. Comme nous l'avons souligné, les qualités de notre *Michna* forment une progression. Maintenant, vers la fin de la *Michna*, elles concernent plus directement l'érudit mature et cite les qualités finales qu'il atteint. Dans ce cas que fait «écouter» ici ? Cela ne devrait-il pas être l'une des premières qualités, le moyen par lequel le jeune étudiant acquiert la sagesse ? D'ailleurs, la voie n°2 était une «écoute attentive». Que signifie alors «écouter et ajouter?»

On peut répondre que l'érudit mature écoute toujours les autres, même les gens simples moins instruits que lui dont il tire toujours bénéfice et qui lui permettent d'enrichir ses propres connaissances. C'est parce qu'il réalise ce que nous avons écrit ci-dessus: que la *Torah* n'est pas seulement une étude et une connaissance sèches, mais tout autant la compréhension subjective de la vie. C'est le moyen permettant que la sagesse abstraite de D-ieu puisse être appliquée aux personnes et aux situations de tous les jours. Et personne n'a le monopole de ce sujet. N'importe quel individu, peu importe son niveau d'apprentissage, voit D-ieu de son propre point de vue. Plus il se rapproche des autres, mieux il comprend D-ieu et la *Torah* qu'il acquiert. Nous avons appris plus tôt: «Qui est sage? Celui qui apprend de tout le monde» (IV :1). La clé dans l'enrichissement de la *Torah* réside dans la prise de conscience qu'il s'agit d'une connaissance à la fois, subjective et objective. Chaque Juif a sa propre histoire et ses propres expériences, ses propres rêves et bouleversements et il voit et se rapporte à D-ieu un peu différemment. Le véritable érudit reconnaît donc que l'élévation dans la *Torah* est un processus continu, qui doit combiner l'étude des livres avec la compréhension de l'homme - et, finalement, avec la compréhension de D-ieu.

Un mot sur la Téfila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé Chochanim)

יְי אֱלֹהֵי שׁוּעָתִי אֵלֶיךָ וְתַפְאֵנִי

Hachem, mon D-ieu, j'ai crié vers Toi et Tu m'as guéri

David Hamele'h remercie *Hachem* de l'avoir guéri. Nous nous demandons, n'aurait-il pas été préférable qu'il ne tombe pas malade ? S'il n'était pas tombé malade, il n'aurait pas eu besoin d'être guéri. Le Rav Zalman Sorotzkin, *zal*, explique que David a compris l'effet thérapeutique de la maladie. Il était parfaitement conscient que cette maladie l'avait épargné de toute autre mesure punitive au *Olam Habba* (Monde Futur).

Le Malbim fait la distinction entre les mots שׁוּעָה et זַעֲקָה, qui signifient tous deux « cri ». זַעֲקָה est dérivé de שׁוּעָה (salut); c'est un cri plus concentré, insistant sur ce qui fait mal et nécessite le salut. זַעֲקָה, cependant, est un cri plus général, sans aucun message spécifique.

Ibn Ezra note que David ne s'est tourné vers *Hachem* que pour le salut, car il a compris que la source de ses maux était de nature spirituelle et non physique. Le Rav Avigdor Miller, *zal*, ajoute que David ne s'est pas contenté de dire "Oh D-", il a dit "Mon D-", proclamant sa proximité avec le Tout-Puissant. Il réitère: «Tu m'as guéri», pas seulement «j'ai été guéri». Tout comme il n'a jamais attribué son affliction au hasard, il n'a pas non plus attribué sa délivrance à quelqu'un d'autre qu'à *Hachem*.

A la mémoire de Emile HADDAD (29 Iyar 5750) & de Ginette née TEMAM (20 Iyar 5757)

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**